



## 1.2 - Les documents généraux de la collectivité

### 1.2.1 Méthodologie

Cette partie propose une méthode d'archivage des documents généraux de la collectivité ou de l'établissement.

#### Quels sont les documents généraux de la collectivité ?

Les documents généraux de la collectivité sont les écrits qui définissent l'engagement et l'organisation de la collectivité en matière de prévention des risques professionnels. Parmi ces documents, on peut citer :

- la définition de la politique de prévention de la collectivité ;
- l'organigramme du service prévention ainsi que les rôles et responsabilités des acteurs de la prévention ;
- lettre(s) de cadrage et arrêté(s) de désignation du ou des Conseillers et Assistants de Prévention (CP/AP) ;
- convention ACFISS, lettre de mission et arrêté de nomination de l'ACFISS ;
- liste des membres et règlement intérieur du CT/ CHSCT ;
- convention avec un service de médecine préventive.

Vous trouverez dans les chapitres 1.2.2. et 1.2.3. des modèles et annexes qui vous aideront dans la rédaction de ces documents.

#### Qui doit mettre en place ces documents ?

L'autorité territoriale met en place ces documents en fonction de la politique de prévention qu'elle aura définie dans sa collectivité.

### 1.2.2 Procédure pour la désignation dans sa propre collectivité d'un CP/AP ou d'un ACFISS

1. saisir le CT/CHSCT compétent ;
2. établir l'arrêté de désignation pour assurer la fonction ;
3. établir la lettre de cadrage ou de mission de définition des moyens :
  - Conseiller et/ou Assistant de prévention ;
  - ACFISS.

### 1.2.3 Procédure de mise à disposition d'un CP/AP par une commune, un EPCI ou un CDG

1. saisir la CAP compétente ;
2. réaliser la convention de mise à disposition ;
3. recueillir l'accord de l'agent ;
4. délibérer pour approuver la convention ;
5. saisir le CT/CHSCT compétent ;
6. établir l'arrêté de désignation pour assurer la fonction ;
7. établir la lettre de cadrage ou de mission de définition des moyens.

### 1.2.4 Autres modèles de documents

- Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion.
- Convention d'adhésion au service santé au travail du centre de gestion.
- Convention d'inspection avec le centre de gestion

### 1.2.5 Annexes

- Annexe I : extrait de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée.
- Annexe II : décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.
- Annexe III : exemple de politique de prévention.
- Annexe IV : rôle des acteurs de la prévention
- Annexe V : arrêté du 29 janvier 2015 (formation des CP/AP et ACFISS)

#### Références juridiques

- Quatrième partie du code du travail
- Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale